



## ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

CCAS de Troarn

Arrêté n° : C2025001A

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Troarn,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n°13-CM-2021-051 du 14 décembre 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2021,

**Vu** l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le **tableau annuel d'avancement** de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

- **Avancement au grade d'Agent Social Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe :**

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme CROCHARD Mireille	Agent Social Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	01/04/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à TROARN, le 30 janvier 2025.

**Le Président,**

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**Christian LE BAS**